

SÉANCE DU 23 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-trois mars

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire

Date de convocation du conseil : 17 mars 2022

Excusé : G. VORLET ayant donné pouvoir à O. LEGUESDRON, MF CHARVIN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : S. BELLEVILLE

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

DIA : - appartement dans la Résidence « Plein Sud » ;

- parcelles bâties A 1170, 1173, 1179, 1188 Route des Granges

Cantine : convention avec 1001 repas

Personnel : recrutement d'un vacataire pour remplacement d'agent - modification du temps de travail de deux postes - Tableau des emplois

Convention de mise à disposition de personnel à la commune de St Sylvestre

Les Teppes Vertes : approbation globale du projet de sécurisation

Finances : Délégation de pouvoirs permanents au Maire

Urbanisme : convention de transmission électronique avec la Préfecture

30 millions d'amis : renouvellement de la convention pour la stérilisation des chats

SIPA : Octroi d'un chèque cadeau à un agent ayant aidé la commune dans le domaine du RH

Parcelle A 737 et 42 : mise en location

Questions diverses

Calendrier des présences au scrutin des présidentielles

DÉLIBÉRATIONS

DIA - Appartement dans la Résidence « Plein Sud » 21 Allée du Bocage pour 76,24 m² + garage et parking extérieur

Le conseil municipal à l'unanimité ne préempte pas ce bien.

DIA - Maison et terrain situés 903 Route des Granges

Le conseil municipal à l'unanimité ne préempte pas ce bien.

Cantine : convention avec 1001 repas - Pouvoirs de signature à M. Le Maire

M. le Maire explique que suite à une procédure disciplinaire en cours, et à la démission de l'agent en cause et en charge de la confection des repas, il a été fait appel à la société « 1001 repas ». Ce prestataire collabore déjà avec des communes proches de la nôtre : Montagny-les-Lanches, Mûres, Marcellaz-Albanais et favorise au maximum les fournisseurs locaux. La production se rapproche au mieux d'une cuisine dite "familiale" et traditionnelle tout en respectant l'équilibre alimentaire et la saisonnalité. Pour le moment cette nouvelle organisation donne toute satisfaction.

Il fait lecture du projet de convention et demande les pouvoirs à l'effet de signer ce document.

M. Le Maire soulève la question du tarif du repas des agents suite à la convention avec "1001 repas". En effet, le prix du repas pour les agents fréquentant la restauration scolaire est inférieur au prix payé à la société. Il soumet le tarif suivant : Restaurant scolaire : Tarif agents 4,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte les termes de la convention "1001 repas", donne tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer la convention et suivre ce dossier et approuve le tarif du repas pour les agents fréquentant la cantine scolaire.

Personnel : recrutement d'un vacataire pour remplacement d'agent - modification du temps de travail de deux postes - Tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Après une réorganisation des services, il propose la modification

du tableau des emplois.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de services, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte-tenu qu'un agent contractuel occupant le poste de cuisinier et entretien des locaux communaux a démissionné, Il est proposé de créer deux postes : un poste cantine - entretien salle communale - bibliothèque et un poste entretien des locaux : mairie et communs.

Cette modification, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création des emplois correspondants au temps de travail de chacun.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet et de créer deux emplois d'adjoint technique territorial. Un d'une durée de 2,30 heures par semaine et l'autre pour une durée de 24,63 heures par semaine

Il propose le tableau des emplois suivant à compter du 1^{er} avril 2022.

COMMUNE DE CHAPEIRY ET SERVICE ECOLE ET PERISCOLAIRE AU 01/04/2022

FILLIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	SERVICE	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TPS NON COMPLET	DUREE HEBDOMADAIRE ANNUALISEE
TITULAIRES							
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	COMMUNE	1	1		
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMMUNE	1	1		
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	COMMUNE	1	1		
		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	PERISCOLAIRE	1		1	30 h 37
		ADJOINT TECHNIQUE	PERISCOLAIRE	1		1	5 h 56
		ADJOINT TECHNIQUE	COMMUNE			1	2 h 30
		ADJOINT TECHNIQUE	COMMUNE	1		1	30 h 30
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	PERISCOLAIRE	1		1	26 h 67
NON TITULAIRES							
	ADJOINT D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	PERISCOLAIRE	1		1	26 h 67
	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	COMMUNE ET PERISCOLAIRE	1		1	24 h 63

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposées.

Convention de mise à disposition de personnel à la commune de St Sylvestre

M. Le Maire explique que la commune de St Sylvestre l'a sollicité pour une convention à venir avec les agents techniques de la collectivité dont elle a besoin pour une aide.

Un projet de convention est à faire avec une refacturation des heures des agents techniques.

La facturation se fera à l'heure et au taux des agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer cette convention.

Les Teppes Vertes : approbation globale du projet de sécurisation

La sécurisation du secteur des Teppes Vertes, au croisement de la RD Route des Éparis et VC Montée des Teppes Vertes est un problème de longue date.

Enormément de véhicules passent par ces voies.

M. Le Maire a commandé une étude au cabinet LONGERAY et la présente aux membres du Conseil.

Il présente aussi le coût des travaux envisagés : environ 1 million €. Une partie serait financée par des subventions

Devant cette somme importante, le Conseil Municipal demande à M. Le Maire de faire revoir cette étude pour diminuer les coûts, même si par principe le conseil municipal est d'accord pour effectuer des travaux dans ce secteur afin de le sécuriser.

Finances : Délégation de pouvoirs permanents au Maire

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°31/2020 en date du 09 juin 2020 concernant les délégations permanentes faites au Maire.

Il souhaiterait avoir une délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 20 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Urbanisme : convention de transmission électronique avec la Préfecture

M. Le Maire informe le conseil municipal M. Le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre M. Le Préfet de la Haute-Savoie et la commune relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'État, convention qui a évolué depuis 2014.

M. Le Maire demande les pouvoirs à l'effet de signer ces conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer cette convention et suivre cette affaire.

30 millions d'amis : renouvellement de la convention pour la stérilisation des chats

Monsieur le Maire explique que la convention entre la commune de Chapeiry et la fondation "30 millions d'amis" signé en 2020 afin de réguler la divagation et la prolifération des chats errants sur la commune est terminée.

Il propose de reconduire la convention pour 2022 et demande les pouvoirs à l'effet de signer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la reconduction de la convention entre la commune de Chapeiry et la fondation "30 millions d'amis" et donne tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer cette convention et suivre ce dossier.

SIPA : Octroi d'un chèque cadeau à un agent ayant aidé la commune dans le domaine du RH

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un agent a fait l'objet d'une mesure disciplinaire. Cet acte est complexe. Il a dû faire appel à un agent aguerri dans les Ressources Humaines. Cet agent, Mme Emilie LAFFONT, a beaucoup travaillé sur ce dossier et a apporté à la commune toute son aide et son soutien. Il souhaiterait la remercier de son investissement personnel.

Mme Gyliane CLERC, 1^{ère} adjointe, propose la somme de 400 € en bon cadeaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de l'achat d'un bon cadeau d'une valeur de 400 € à attribué à Mme Emilie LAFFONT et donne tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de suivre ce dossier.

Parcelle A 737 et 42 : mise en location

Avant les débats, M. le Maire demande à Mme Isabelle LYONNAZ-PERROUX et à Mme Gyliane CLERC de sortir de la salle du conseil.

M. Michel BARRACHIN ayant pris sa retraite au 31/12/2021, les parcelles A 737 et A 42 peuvent être mises en location. M. Le Maire présente une demande de la GAEC des Neutants désirant prendre ces locations. Il propose une location en bail précaire pour une durée de 1 an.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, donne tous les pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de suivre cette affaire et de rédiger les actes nécessaire à cette location.

Questions diverses

Fresque du climat :

Remerciements à tous les participants de la réunion.

Prise de conscience par rapport au réchauffement climatique.

Mme Emilie BERTHOLDI, conseillère municipale de St Sylvestre voudrait devenir formatrice pour animer des réunions.

Calendrier des présences aux bureaux pour les 2 tours des élections présidentielles.

Point sur la journée de nettoyage : bon groupe et bonne ambiance avec un grand ramassage sous les piliers de l'autoroute à Pélevoz

Installation de vélolib à Chapeiry : une station virtuelle de vélos électriques sera installée au centre du village, probablement vers le commerce du coiffeur. 4 vélos seront prêtés par le Grand Annecy avec une location gratuite la première $\frac{1}{2}$ h et 1,50 € l'heure d'après.

Prochain conseil municipal le 06 avril 2022 consacré notamment au vote des budgets 2022.

La séance est close à 21h42